REPUBLIQUE FRANÇAISE
DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

**L'an deux mille dix-neuf** à vingt heures trente, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 9

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Séverine PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.
**Absents excusés :** Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Stéphanie BISCARRAT, Patrick MERCIER, Alain LABELLE
**Pouvoir(s) :** de Renée COURTOIS à François TILLET
De Patrick MERCIER à Claude BERTRAND
De Stéphanie BISCARRAT à Nathalie JARRY
De Alain LABELLE à Séverine PEIGNAULT

Nathalie JARRY-SARTOU a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

## 2019-046 – RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial, en raison d'un départ à la retraite au sein du service technique,

Le Maire propose à l'assemblée,

**FONCTIONNAIRES**
- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er septembre 2019
Filière : technique,
Cadre d'emploi : adjoint technique territorial,
Grade : adjoint technique
- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle et être titulaire du permis PL
La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 348

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

AR PREFECTURE
086-218600658-20190624-BT_190624_1653-DE
Reçu le 26/06/2019

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012., article 6411

- ADOPTÉ : à 13 voix pour
  à 0 voix contre
  à 0 abstention(s)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 24 juin 2019
Le Maire,
Francis GARGOUIL

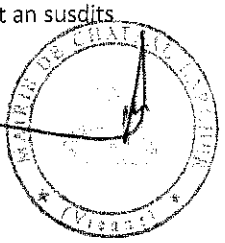

AR PREFECTURE
086-218600658-20190624-BT_190624_1653-DE
Reçu le 26/06/2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

**L'an deux mille dix-neuf** à vingt heures trente, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **14**
Nombre de conseillers présents : 9

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Séverine PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.
**Absents excusés :** Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Stéphanie BISCARRAT, Patrick MERCIER, Alain LABELLE
**Pouvoir(s) :** de Renée COURTOIS à François TILLET
De Patrick MERCIER à Claude BERTRAND
De Stéphanie BISCARRAT à Nathalie JARRY
De Alain LABELLE à Séverine PEIGNAULT

Nathalie JARRY-SARTOU a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**2019-047 – EAUX DE VIENNE-SIVEER : VENTE DE LA PARCELLE COTEAU DU BOUCTEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la déclaration préalable déposée par la société Orange sollicitant l'installation de téléphonie Orange comprenant des antennes relais et armoires techniques installées au pied du château d'eau de Château-Larcher,

Vu le transfert de compétence « eau potable » à Eaux de Vienne – Siveer, le château d'eau a été mis à la disposition de ce dernier dans le cadre dudit transfert. Le Syndicat a des droits et obligations équivalents à ceux d'un propriétaire et notamment en matière d'assurance, d'entretien et de réhabilitation.

Considérant qu'à ce jour la commune est toujours propriétaire de la parcelle cadastrée n° 673 - section B, située au « Coteau de Boucteau » le Syndicat Eaux de Vienne-Siveer propose d'acquérir ladite parcelle d'une contenance de 300 mètres carrés sur laquelle est implanté le château d'eau.
Le Syndicat souhaite la racheter au prix de l'euro symbolique d'un euro et s'engage à prendre en charge les frais d'acquisition. Il est précisé que le Syndicat aura recours à son notaire habituel, situé à Saint-Georges-Lès-Baillargeaux, soit Maître Laurent Vicent-Guillaume Carré.

Le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De vendre le terrain situé au Coteau de Boucteau, cadastré en section B, parcelle n° 673 au Syndicat Eaux de Vienne – Siveer, au prix de l'euro symbolique d'un euro
- De prendre acte que les frais d'acquisition seront supportés par le Syndicat Eaux de Vienne – Siveer
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au dossier

- ADOPTÉ : à 13 voix Pour
à 0 voix Contre
à 0 Abstention(s)

AR PREFECTURE
086-218600658-20190624-BT_190624_1654-DE
Reçu le 26/06/2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 24 juin 2019
Le Maire,
Francis GARGOUIL

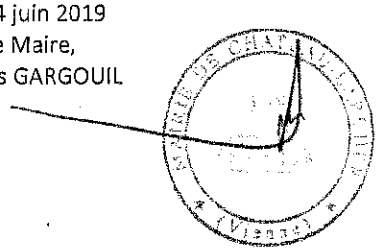

AR PREFECTURE
086-218600653-20190624-BT_190624_1654-DE
Reçu le 26/06/2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

**L'an deux mille dix-neuf** à vingt heures trente, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 9

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Séverine PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.
**Absents excusés :** Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Stéphanie BISCARRAT, Patrick MERCIER, Alain LABELLE
**Pouvoir(s)** : de Renée COURTOIS à François TILLET
De Patrick MERCIER à Claude BERTRAND
De Stéphanie BISCARRAT à Nathalie JARRY
De Alain LABELLE à Séverine PEIGNAULT

Nathalie JARRY-SARTOU a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

## 2019-048 – FINANCEMENT : VALIDATION DU CHOIX D'UNE PROPOSITION DE PRET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour financer la construction des ateliers municipaux, il convient de contracter un prêt bancaire. Il présente à l'assemblée les différentes propositions.
La Caisse régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou présente l'offre la plus avantageuse avec les modalités suivantes :

Le Conseil Municipal vote la réalisation au Crédit Agricole d'un emprunt de 100 **000** €, **(cent mille euros),** destiné à financer **la construction des ateliers municipaux.**

Cet emprunt aura une durée de **15** ans

Ensuite, La Commune se libérera de la somme due à la Caisse du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou par suite de cet emprunt, en **quinze** années, au moyen de **trimestrialités** payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement **constant** du capital et l'intérêt dudit capital au taux fixe de **1.12 %** l'an.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de **150** €.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de contracter un emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou pour une somme de 100 000 €, (cent mille euros) destiné à financer la construction des ateliers municipaux

- PREND ACTE des caractéristiques suivantes :

  - Montant du capital emprunté : 100 000 €
  - Durée d'amortissement : 15 ans
  - Type d'amortissement : annuités constantes
  - Taux d'intérêt : 1.12 %

AR PREFECTURE
086-218600658-20190624-BT_190624_1421-DE
Reçu le 25/06/2019

- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Frais de dossier : 150 €

- DECIDE de s'engager pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à débloquer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats des contrats du prêteur.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 24 Juin 2019
Le Maire,
Francis GARGOUIL

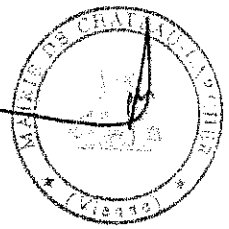

AR PREFECTURE
086-218600658-20190624-BT_190624_1421-DE
Reçu le 25/06/2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

**L'an deux mille dix-neuf** à vingt heures trente, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 9

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Séverine PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.
**Absents excusés :** Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Stéphanie BISCARRAT, Patrick MERCIER, Alain LABELLE
**Pouvoir(s) :** de Renée COURTOIS à François TILLET
De Patrick MERCIER à Claude BERTRAND
De Stéphanie BISCARRAT à Nathalie JARRY
De Alain LABELLE à Séverine PEIGNAULT

Nathalie JARRY-SARTOU a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

## 2019-049 – GROUPE SCOLAIRE : TARIFICATION DES SERVICES DU PERISCOLAIRE POUR LA RENTREE 2019/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la réunion des deux Commissions Scolaires du RPI en date du 11/06/2019

CONSIDERANT que dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal Château-Larcher-Marnay, il convient d'uniformiser les prix des services du périscolaire au sein du RPI pour éviter toute discrimination entre les familles,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

DECIDE d'appliquer la tarification ci-dessous pour l'année scolaire 2019/2020 :

- **GARDERIE PERISCOLAIRE :**
  - Matin : 0.93 €
  - Soir : 1.97 € (*Gratuité de 16h à 16h30*)
  - Mercredi midi : 0.93 €
- **RESTAURANT SCOLAIRE :**
  - Enfant : 2.90 €
  - Adulte : 4.80 €
- **RAMASSAGE SCOLAIRE :**
  - 1 enfant : 35 €
  - 2 enfants et plus : 55 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le 24 juin 2019
Le Maire,
Francis GARGOUIL

MAIRIE DE CHATEAU-LARCHER (Vienne)

AR PREFECTURE
086-218600858-20190624-BT_190624_1656-DE
Reçu le 26/06/2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

**L'an deux mille dix-neuf** à vingt heures trente, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 9

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Séverine PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.
**Absents excusés :** Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Stéphanie BISCARRAT, Patrick MERCIER, Alain LABELLE
**Pouvoir(s) :** de Renée COURTOIS à François TILLET
De Patrick MERCIER à Claude BERTRAND
De Stéphanie BISCARRAT à Nathalie JARRY
De Alain LABELLE à Séverine PEIGNAULT

Nathalie JARRY-SARTOU a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**2019-050 – AVENANT A LA CONVENTION VISION PLUS AVEC LA SAEML SOREGIES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le transfert de compétence opéré par la Commune de Château-Larcher au profit du Syndicat ENERGIES VIENNE en matière d'éclairage public,
Vu la délibération 2018/32 du 13 décembre 2018 du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE approuvant la validation de l'avenant à la convention Vision Plus actuellement en vigueur avec l'ajout de 2 options (annexe 2 de l'avenant à la convention Vision Plus) :

- Option de remplacement standard des lanternes
- Option de pose provisoire de lanternes et de mâts

Ainsi que les prix des options (annexe1 de l'avenant à la convention Vision Plus) reprenant également deux volets ayant fait l'objet de délibérations du Comité Syndical du Syndicat ENERGIES VIENNE, relatives :

- Au programme de Maîtrise de la Demande en Energies (MDE) et Eclairage Public (délibération 2017/25 du 29 juin 2017)
- Aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE) (délibération 2018/09 du 29 mars 2018)

Vu l'avenant à la convention Vision Plus ne modifiant pas les clauses relatives à la date d'effet et la durée initiale de la convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver l'avenant à la convention Vision Plus avec aucune option complémentaire issue de l'annexe 2
- D'autoriser la signature par Monsieur le Maire de l'avenant à la convention Vision Plus et l'annexe 2

- Adopté : à 13 voix Pour
à 0 voix Contre
à 0 Abstention(s)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le 24 juin 2019
Le Maire,
Francis GARGOUIL

MAIRIE DE CHATEAU-LARCHER (Vienne)

AR PREFECTURE
086-218600658-20190624-BT_190624_1657-DE
Reçu le 26/06/2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

**L'an deux mille dix-neuf** à vingt heures trente, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 9

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Séverine PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.
**Absents excusés :** Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Stéphanie BISCARRAT, Patrick MERCIER, Alain LABELLE
**Pouvoir(s)** : de Renée COURTOIS à François TILLET
De Patrick MERCIER à Claude BERTRAND
De Stéphanie BISCARRAT à Nathalie JARRY
De Alain LABELLE à Séverine PEIGNAULT

Nathalie JARRY-SARTOU a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

## 2019-051 – RD 742 : DEMANDE DE REUNION DE LA COMMISSION DE SECURITE DEPARTEMENTALE

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° CG/DAEE/BDES n°96.057 en date du 27/11/1996 portant réglementation de la circulation des Poids Lourds dans la traversée de l'agglomération de Commune de Château-Larcher – RD 742,

Monsieur le Maire rappelle que la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité est l'organisme compétent, à l'échelon du département, pour donner des avis à l'autorité investie du pouvoir de police.

Considérant que la configuration de la traversée d'agglomération de Château-Larcher sur la RD 742 ne permet pas la circulation en toute sécurité des véhicules affectés au transport de marchandises, de matériel ou de matériaux, le trafic de Poids Lourds a été limité pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

Monsieur le Maire rappelle que cet arrêté n'est plus respecté et qu'il convient de constituer un dossier de présentation des infractions, d'y joindre les photos à l'appui ainsi que le soutien des riverains pour réunir la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver la demande de Monsieur le Maire et de l'autoriser à réunir la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
- D'autoriser la signature par Monsieur le Maire de l'avenant à la convention Vision Plus et l'annexe 2

- Adopté : à 13 voix Pour
à 0 voix Contre
à 0 Abstention(s)

AR PREFECTURE
086-218600658-20190624-BT_190624_1658-DE
Reçu le 26/06/2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le 24 juin 2019
Le Maire,
Francis GARGOUIL

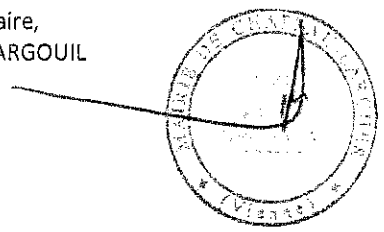

AR PREFECTURE
086-218600658-20190624-BT_190624_1658-DE
Reçu le 26/06/2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

**L'an deux mille dix-neuf** à vingt heures trente, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 9

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Séverine PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.
**Absents excusés :** Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Stéphanie BISCARRAT, Patrick MERCIER, Alain LABELLE
**Pouvoir(s) :** de Renée COURTOIS à François TILLET
De Patrick MERCIER à Claude BERTRAND
De Stéphanie BISCARRAT à Nathalie JARRY
De Alain LABELLE à Séverine PEIGNAULT

Nathalie JARRY-SARTOU a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

## 2019-052 – BATIMENTS COMMUNAUX : CHOIX DES ARTISANS POUR LES TRAVAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission Bâtiments du 24/06/2019,

Monsieur le Maire rappelle que les différents logements loués par la commune nécessitent pour le bien être des locataires d'effectuer les travaux suivants :

- Supprimer les baignoires dans chaque logement et les remplacer par une douche, et ce, pour les 4 appartements
- Supprimer une cloison au logement de l'école pour agrandir une pièce de vie
- Remplacer les chéneaux poreux sur toiture de l'école

Après consultation des différents artisans locaux, les offres les plus avantageuses ont été retenues selon le type de travaux :

| Travaux | Entreprise retenue | Montant HT | Montant TTC |
|---|---|---|---|
| Plomberie | Bernard BOUGOUIN – CHATEAU-LARCHER | 5 264.68 € | 5 791.15 € |
| Ouverture cloison | Mathieu TILLET – CHATEAU-LARCHER | 735.00 € | 735.00 € |
| Toiture école | Eric JOLY – MARNAY | 688.80 € | 826.56 € |

Monsieur le Maire précise que les travaux de plomberie seront échelonnés selon la priorité des locataires.
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis donné par la commission Bâtiments et de retenir les artisans ci-dessus mentionnés

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver la proposition de la commission Bâtiments et de retenir les trois artisans ci-dessus mentionnés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis, tous documents afférents au dossier et d'en payer les factures.

***M. François TILLET ne participe pas au vote.***

- Adopté : à 11 voix Pour

AR PREFECTURE
086-218600658-20190624-BT_190624_0835-DE
Reçu le 27/06/2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

à 0 voix Contre
à 0 Abstention(s)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le 24 juin 2019
Le Maire,
Francis GARGOUIL

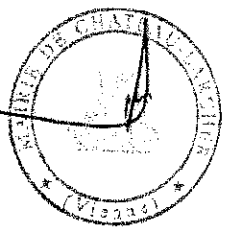

AR PREFECTURE
086-218600658-20190624-BT_190624_0835-DE
Reçu le 27/06/2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

**L'an deux mille dix-neuf** à vingt heures trente, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 9

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Séverine PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.
**Absents excusés :** Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Stéphanie BISCARRAT, Patrick MERCIER, Alain LABELLE
**Pouvoir(s) :** de Renée COURTOIS à François TILLET
De Patrick MERCIER à Claude BERTRAND
De Stéphanie BISCARRAT à Nathalie JARRY
De Alain LABELLE à Séverine PEIGNAULT

Nathalie JARRY-SARTOU a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**2019-053 – SITE DU VAL DE CLOUERE : VALORISATION DES SECTEURS PAR PANNEAUX D'INFORMATIONS TOURISTIQUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'information touristique il convient de réaliser des panneaux informatifs. Pour se faire, la commune devra fournir les éléments à l'infographe.
Un premier panneau (1m x 1.50 m) sera installé au stop de la route du stade, un second au nouveau parking (1m x 1.50 m) et un troisième (1 m x 60 cm) installé à l'aire de camping-cars.

Monsieur BERTRAND intervient en précisant que dans un cadre sécuritaire et afin de dégager la commune de toute responsabilité en cas de noyade notamment, il serait bon de réaliser un panneau avec pictogramme d'information interdisant la baignade à la fosse de Breviaire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider l'idée de réaliser les trois panneaux informatifs à installer au site du Val de Clouère, mais aussi le panneau avec pictogramme d'information interdisant la baignade au niveau de la Fosse de Breviaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à commander ces panneaux et d'en payer la facture.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le 24 juin 2019
Le Maire,
Francis GARGOUIL

MAIRIE DE CHATEAU-LARCHER (Vienne)

AR PREFECTURE
086-218600658-20190624-BT_190624_1700-DE
Reçu le 26/06/2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Château-Larcher

**L'an deux mille dix-neuf** à vingt heures trente, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 9

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Séverine PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Marie-Christine VIGNAUD, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain RETAILLEAU, Xavier TALON.
**Absents excusés :** Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Stéphanie BISCARRAT, Patrick MERCIER, Alain LABELLE
**Pouvoir(s) :** de Renée COURTOIS à François TILLET
De Patrick MERCIER à Claude BERTRAND
De Stéphanie BISCARRAT à Nathalie JARRY
De Alain LABELLE à Séverine PEIGNAULT

Nathalie JARRY-SARTOU a été élue secrétaire de séance
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

## 2019-054 – ATM : LANCEMENT DES TRAVAUX

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il va prévoir le lancement de l'appel d'offres avec le Cabinet MOREAU pour la construction des ateliers municipaux.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la phase de lancement de l'appel d'offres pour la construction des ateliers municipaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le 24 juin 2019
Le Maire,
Francis GARGOUIL

MAIRIE DE CHATEAU-LARCHER (Vienne)

AR PREFECTURE
086-218600658-20190624-BT_190624_1702-DE
Reçu le 26/06/2019